



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

| | |
|---|--|
| Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part à la délibération : 15 | Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2022 |
|---|--|

Présents : BABOT Billy, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, THIZY Huguette et VILLEMAGNE Laurent.

Absent : CHILLET Marie-Hélène,

Pouvoir : CHILLET Marie-Hélène à THIZY Huguette

Secrétaire : SICARD Nadine

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre est validé.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ses meilleurs vœux à l'ensemble de l'équipe municipale. Il rappelle que tout comme l'an dernier, la présentation des vœux à la population est annulée en raison de la situation sanitaire. Il espère que la crise sera apaisée au printemps.

Urbanisme :

- Dépôt d'un PC par LINEAR HOLDING, pour l'extension et l'aménagement du Château en hôtel, en cours d'instruction,
- Dépôt d'un PC par M. et Mme BOULHOUT-PARISI, sur un terrain situé 10 impasse des Egaux pour la construction d'une maison individuelle, en cours d'instruction,
- Dépôt d'un PC par le GAEC GILIBERT, domicilié au Fulchiron pour l'agrandissement d'une stabulation et de ses annexes, en cours d'instruction,
- Dépôt d'un PC par M. RIVIER et Mme MEALLIER, sur un terrain situé 8 impasse des Egaux pour la construction d'une maison individuelle, en cours d'instruction,
- DP accordée à Mme GRANGE Odile, domiciliée 3 impasse des Egaux pour la construction d'une véranda,
- Dépôt d'une DP par Mme NOTIN Geneviève, sur un immeuble sis 3 place de l'Eglise,

pour la création d'une fenêtre, d'une porte-fenêtre et d'un balcon suspendu, en cours d'instruction,

- Dépôt d'une DP par M. BRUYAS Stéphane, domicilié à Laurisse pour la création d'un chenil, en cours d'instruction,
- Dépôt d'une DP par M. GUYOT Paul, domicilié 2 rue des Ecoles, pour la création d'une serre de jardin de 7 m², en cours d'instruction.

L'ensemble des lots du lotissement des Egaux sont vendus. Deux permis de construire sont en cours d'instruction.

Le délai de recours concernant le permis d'aménager pour les lots vers le cimetière arrive à terme. Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes d'électricité doivent débuter le 24 janvier.

Monsieur le Maire remercie vivement les élus qui participent au déneigement, ceux qui ont participé aux différents travaux ou activités ayant eu lieu sur la commune, et l'équipe de la commission information pour la qualité du bulletin municipal.

Rencontres entre le 11 décembre 2021 et le 14 janvier 2022

- Entretiens individuels de tous les agents
- SEM commission voirie.
- SEM commission développement économique. Thématique de l'accompagnement sur les recherches d'emploi. SEM travaille en lien avec le Pôle Emploi.
- Les élus de Saint-Christo-en-Jarez pour le chemin de Marseillanges. Des compteurs ont été posés pour vérifier la vitesse et le sens de circulation des véhicules. Les résultats sont attendus prochainement.
- Conseil Municipal d'enfants (2). La construction des nichoirs a débuté. Lors du prochain CME une rencontre est prévue avec la LPO. Les nichoirs seront installés dans le refuge « LPO » le 12 février 2022.
- Bureau de SEM
- Moment convivial « masqué » entre les agents et les élus pour marquer la fin de l'année
- SEM : Richard VANELLE nouveau directeur du pôle de proximité, prise de contact
- 2 réunions de chantier au Rio. Les intempéries ont ralenti le chantier. Les travaux de charpente sont en cours, ceux de la pose des portails, huisseries et bardage vont démarrer. Il restera les travaux des réseaux et l'électricité. La fin des travaux d'agrandissement du bâtiment est prévue fin février. Afin de finir l'intérieur du bâtiment et d'aménager les extérieurs, une seconde tranche de travaux sera bientôt lancée. La pose des panneaux photovoltaïques par le SIEL sera réalisée en avril 2022.
- La société Comac, pour la machine à laver les sols de la Maison du Plâtre
- SEM : M. MARTIN pour le point annuel sur le ramassage des déchets. Les points de ramasse ne sont pas faits pour stocker les poubelles tout au long de la semaine. Les ordures doivent être déposées uniquement la veille du ramassage par SEM. Devant de

nombreuses incivilités sur ce sujet (bacs de ramassage qui débordent...) il est envisagé de passer au ramassage au bac.

Pour les activités commerciales ou artisanales, les ordures pourraient être enlevées à hauteur maximale de 3 000 litres par semaine. Une communication sera faite aux intéressés par la mairie.

- Commission bâtiment pour la poursuite des travaux au Rio (2) et l'élaboration du cahier des charges de consultation pour les travaux de 2022
- Webinaire avec la Préfète de la Loire : point sur la situation sanitaire
- Réunion d'adjoints et des conseillers municipaux délégués
- SEM : Emmanuelle FOND et Julie BORDAS pour la suite du projet du château et d'éventuelles locations jusqu'en août 2022. Le projet a pris un peu de retard, les locations se poursuivront donc jusqu'à l'été. A noter, que les locations en janvier et février ne sont pas possibles en raison de la crise sanitaire.
- SEM : Hervé FERNANDEZ du pôle de proximité, pour des infiltrations d'eau dans une habitation en partie dues à la voirie
- Interview de Michel GANDILHON pour Le Progrès, en remplacement des vœux du maire
- La société Fond Martinaud pour le lancement du chantier des réseaux et voirie de la zone OAP du Sépulcre. Un arrêté de circulation a été pris. L'ensemble des voiries devra être rétrocédé à la commune à la fin des travaux du lotissement. Les travaux de rétention d'eaux pluviales seront à la charge de la mairie.
- La société Mefrand pour des devis de matériel
- Catherine GANDIN, adjointe au Maire de Grammond pour l'éventuelle utilisation du terrain de tennis par les habitants de sa commune
- Entretiens d'embauche pour le poste d'agent communal technique en remplacement de Bernard REBELO. Un nouveau contrat sera prochainement proposé à Philippe MICHON, actuellement en remplacement de Michel GRATALOUP
- Commission enfance jeunesse. Une modification va être apportée aux horaires de l'accueil périscolaire suite à des demandes de familles. En effet, le service ouvrira à 7h15 au lieu de 7h30 le matin à compter du mois de février. On observe une plus grande utilisation des services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire depuis septembre en comparaison de l'année 2020-2021.
- SIVU PISCINE : Débat d'orientation budgétaire. La prévision de participations des communes est proche de celle de l'année 2021. Les scolaires n'ont pour l'instant plus droit à la pratique de la natation en raison de la crise sanitaire.
- M. VERCASSON, responsable des transports scolaires à SEM pour évoquer les problèmes de ramassages scolaires

Ordre du jour :

1- Avenant n°7 au bail commercial - baisse du loyer H.T.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, le commerce multi-service a été repris le 9 novembre 2017 par la société LA BELLE ETAPE dont le gérant est Monsieur Pascal DESGOUTTE, un troisième avenant au bail commercial initial a été signé afin de modifier le nom du preneur du bail commercial.

Un avenant n°4 a ensuite été signé afin d'encourager le repreneur dans ses nouvelles activités, le Conseil Municipal avait instauré la gratuité du loyer jusqu'au 31 décembre 2017.

Puis les avenants n°5 et 6 ont instauré une diminution du loyer HT de 100 € par mois pendant un an car le chiffre d'affaires du commerce avait fortement diminué et que le commerce risquait à terme de fermer ses portes.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est dans l'intérêt de la commune que le commerce reste ouvert. Aussi, afin d'aider ce dernier, Monsieur le Maire propose de réitérer la diminution du loyer HT de 100 € par mois pendant un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Huguette THIZY pense qu'il est important de soutenir le dernier commerce alimentaire de la commune.

Guillaume GRANGE pense que cela montre que la mairie est attachée à ce commerce et à rendre ce service accessible à ses habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 au bail commercial consistant à diminuer le loyer de 100 € sur le loyer H.T. pendant un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire profite de ce point à l'ordre du jour pour informer le Conseil Municipal que LA BELLE ETAPE a trouvé des repreneurs pour le commerce.

Les repreneurs potentiels seront rencontrés lundi prochain en mairie par Monsieur le Maire et deux adjoints.

Délibération n° 2022-001 : pas d'opposition ni abstention.

2- Demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de Saint-Etienne Métropole

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « Plan de relance métropolitain » destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Ce plan de relance métropolitain se traduit par la création d'un mécanisme de fonds de concours à destination des communes du territoire.

La participation de Saint-Etienne Métropole est fixée à concurrence de la participation de la commune, sans pouvoir atteindre plus de 50% du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes subventions et avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% de l'investissement.

Lors de sa séance de septembre 2021, le Conseil Municipal avait déjà voté pour demander une subvention au titre du Plan de relance à SEM concernant le projet suivant :

« Adapter les infrastructures de Fontanès aux nouvelles activités du château » regroupant :

- la construction d'un local de stockage du matériel associatif à la zone de loisirs du Rio et l'adaptation de cette zone de loisirs afin de permettre la tenue d'activités festives extérieures,
- l'agrandissement et la sécurisation du bâtiment de stockage du matériel communal de la carrière,
- l'aménagement paysager, « urbains » et l'éclairage publique, en lien avec les travaux de voirie portés par Saint-Etienne Métropole sur les voies conduisant au château : rue de la Sibérie, place de la Mairie, rue des Acacias,

Le total prévisionnel des dépenses de l'opération « Adapter les infrastructures de Fontanès aux nouvelles activités du château » s'élevait à 400 600 € HT.

Malheureusement, SEM a refusé d'instruire ce dossier car ce dernier portait sur plusieurs aménagements.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose, de déposer un nouveau dossier intitulé « aménagement de la zone de loisirs du Rio ».

Le total prévisionnel des dépenses de cette opération s'élève à 200 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la dépense totale de 200 000 € H.T.
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de concours.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Délibération n° 2022-002 : pas d'opposition ni abstention.

3- Coopération contractuelle pour la gestion de l'assainissement - Prolongations des conventions et autorisations de signer l'avenant n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} juillet 2016, les modalités de gestion de l'assainissement par les communes et notamment le cadre d'intervention agissant avec leurs équipes d'entretien pour certaines missions de proximité ont été redéfinies.

L'article L5215-27 du code général des collectivités territoriales a permis à Saint-Etienne Métropole de confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à ses communes membres.

Les missions pouvant être confiées aux communes ont été listées et valorisées dans un bordereau de missions annexé à la convention de coopération. Les missions de la commune concernent la surveillance, l'entretien courant, la programmation du curage préventif, des réseaux d'eaux usées unitaires et d'eaux pluviales ainsi que des sites de déversoirs d'orage et de la station d'épuration.

Les frais engagés par les communes sont remboursés par Saint-Etienne Métropole sur la base de ce bordereau établi sur le principe du strict remboursement des prestations réalisées. Les conventions de coopération avec les communes étaient en vigueur du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, la date de mise en exploitation de la Régie d'Assainissement de Saint-Etienne Métropole, dont la création ainsi que les statuts ont été approuvés par délibération du Conseil Métropolitain du 28 janvier 2021, a été fixée au 1^{er} janvier 2023.

De manière à garantir la bonne organisation du service et de disposer, pour les communes comme pour Saint-Etienne Métropole, du temps nécessaire pour mettre en œuvre l'organisation et les missions de la régie, il convient de prolonger les conventions de coopération contractuelle pour la gestion de l'assainissement jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire précise que le montant de remboursement des frais de missions est indexé chaque année.

Le Conseil Municipal,

- approuve l'avenant n°1 aux conventions de coopération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants des conventions de coopération contractuelle confiant aux dites communes l'entretien des réseaux et des équipements d'assainissement relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole,

Délibération n° 2022-003 : pas d'opposition ni abstention.

4- Avis sur la modification du PLU de la commune de La Gimond

Courant décembre 2021, Saint-Etienne Métropole a transmis à la commune le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune de La Gimond.

La commune étant limitrophe de La Gimond, les membres du Conseil Municipal sont amenés à émettre un avis sur le dit projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet énoncé ci-dessus.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune de La Gimond a trois objectifs :

- 1- Affirmer un développement durable et cohérent du territoire en maîtrisant et recentrant la croissance sur le bourg, en mettant en œuvre un développement économe en espace
- 2- Valoriser la vie locale et l'attractivité du territoire en maintenant et en développant le tissu économique local
- 3- Préserver la cadre de vie rural du territoire en conservant les éléments de patrimoine de qualité ainsi que les espaces agricoles et naturels

Le document de présentation du PLU de La Gimond étant arrivé en mairie seulement la veille du conseil municipal, afin que les membres du conseil aient le temps de se l'approprier, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal y sont favorables.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

5- Présentation des rapports prix et qualité du service de l'eau potable et du service assainissement collectif et non-collectif 2020

Laurent VILLEMAGNE, adjoint au Maire présente les rapports annuels de SEM pour l'année 2020 des services de l'eau potable et de l'assainissement.

A noter : une amélioration conséquente sur le rendement moyen du réseau d'eau et donc de l'indice linéaire de perte. La production des sources a baissé en 2020, qui a été une année très sèche.

Laurent VILLEMAGNE souligne que nous sommes début 2022 et que SEM présente des rapports qui datent de 2020.

Délibération n° 2022-005 : Le Conseil Municipal en prend acte

Point sur la préparation budgétaire

L'année 2021 a été un peu difficile en terme budgétaire. L'excédent de fonctionnement sera moins important que les années précédentes.

Le nombre et l'ampleur des projets prévus sur le mandat devra sans doute être revus à la baisse.

Toutefois, deux emprunts s'arrêtent en 2022 et 2023 permettant si nécessaire d'avoir recours à un nouvel emprunt.

Points divers

Le bulletin municipal et plus particulièrement le dossier sur le château ont été très appréciés. Plusieurs personnes ont fait savoir qu'elles avaient trouvé le dossier sur le château très intéressant. Un groupe pourrait être créé pour continuer à travailler sur l'histoire du village.

La séance est levée à 22h20.

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE POUVOIRS

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budgets ;

Ainsi, il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

10/12/2021 - Gestion annuelle de la base de données nationale concernant les défibrillateurs par la société DEFIBRIL, domiciliée à ST LAURENT DU VAR (06700), pour un montant de 12.00 € HT

11/01/2021 - Renouvellement d'extincteurs pour mise en conformité par la société AED, domiciliée à VILLARS (42390) pour un montant de 104.58 € HT